

## DELIBERATION DU 19/04/2023

## CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de  
Mr POGGI Augustin, Maire  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 -

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	41 233,70 €		-79 698,34 €	358 800,42 €	-96 041,16 €	-134 505,70 €
				262 759,36 €		
FONCT	164 728,89 €		27 208,15 €	Recettes		191 937,04 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/ 2022</b>	191 937,04 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		134 505,70 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		57 431,34 €
Total affecté au c/ 1068 :		
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/ 2022</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

- NOMBRE DE CONSEILLERS
- EN EXERCICE 11
- PRESENTS 07
- ABSENTS 04
- REPRESENTES 02
- VOTANTS 06
- POUR 07
- ABSTENTION 01

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Le MAIRE

